



N°17

Novembre 2021

LE PETIT PRIN



Photos : Vincent Reinsch, Olivier d'Araujo



Une page se tourne



Après 40 années de bons et loyaux services au sein de la commune voilà qu'arrive pour Michel le temps du repos mérité. Son départ est effectif depuis le 1er octobre.

Durant le mois de septembre, avec Stéphane, ils ont accueilli le nouveau collègue Cyril et lui ont fait découvrir les différentes tâches nécessaires à l'entretien de la commune.

Cyril n'est pas un débutant puisqu'il est déjà à temps partiel comme agent technique polyvalent sur la commune de la Foye Monjault depuis plusieurs années.

Rentrée des classes

On pourrait parler d'un retour à la normale pour cette rentrée notamment après l'année qui vient de s'écouler.

Cette rentrée sera celle du retour à la semaine de 4 jours et demi et ainsi la reprise des enseignements le mercredi matin.

Comme auparavant, le service de cantine le mercredi midi n'est pas assuré mais les enfants allant au Centre Socio Culturel du Pays Mauzéen l'après-midi seront récupérés par le mini-bus pour s'y rendre.

Une nouvelle enseignante, Anaïs, est en charge de la classe de CP.



Anaïs Gaudin, Céline Guérin et Véronique Haricot

Festival "5ème saison"

Le jeudi 17 Juin, au Parc de la Salle des Fêtes était prévu l'un des spectacle de la 5ème Saison. En raison des conditions météo, celui-ci a dû être reporté.

C'est ainsi que, le vendredi 25 Juin, nous avons pu accueillir la Cie Zique à Bout de Champ pour leur spectacle « Désaccords Parfaits ».

Noémie, Audrey et François, nous ont fait passer un moment sans retenue entre écoute attentionnée de la musique classique et chant lyrique ; et des rires aux éclats avec leur humour burlesque.

Merci aux jeunes du Conseil Municipal qui nous ont prêté mains fortes pour cette soirée.

Nous espérons renouveler l'expérience de la 5ème Saison l'année prochaine afin de découvrir un autre spectacle dans l'univers du spectacle de rue.



Journée du 14 juillet 2021

Le conseil municipal a accueilli les premières personnes sur le parc de la salle des fêtes en leur offrant un apéritif. Un moment agréable de partage et de connaissance des nouveaux Prinois. 85 grandes personnes et 10 enfants étaient au rendez vous autour d'un pique nique avec un barbecue géant.

Passage du drone de Mr Reinsch pour alimenter la page facebook de Prin.

Vers 15h début des jeux pour enfants (courses au sac, courses aux œufs etc....) avec différents lots pour tout le monde.

Suivi du début du concours de pétanque organisé par le foyer rural. Ambiance compétitive pour certains, bonne enfant pour d'autres, mais tous dans le même but ; partager, s'amuser et rire sous l'œil bienveillant de Jimmy. Fin du concours vers 18h30. Inauguration de la plaque en honneur de Marcel Canteau au terrain de pétanque.

Avant la remise des prix, tir à la corde. Petits, grands, minces, moins minces, musclés ou pas, tout le monde était de la partie. Pour terminer avec une bonne tranche de rigolade et les fesses par terre.

Ensuite, remise des prix pour la pétanque avec son lot d acclamation.

Pour conclure, ce fut une belle journée, remplie de rencontres, d'amusement, de détente, sous le soleil paisible de Prin.

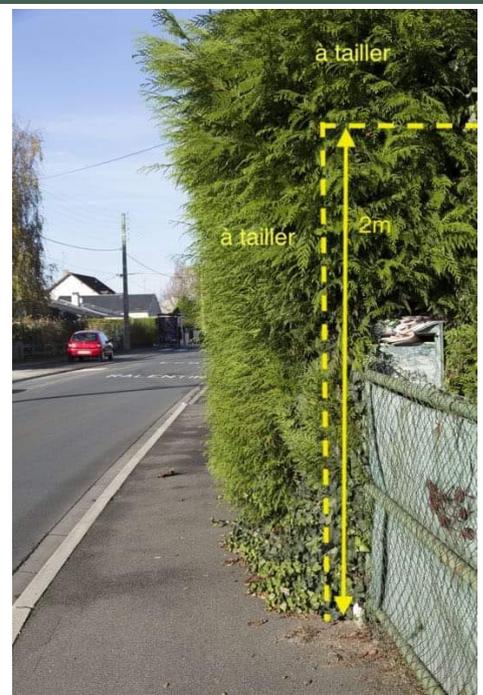


Petite information utile !

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins quand la visibilité routière est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'égagement des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture.

Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'égagement des arbres plantés sur la voie publique.



Bonnes pratiques

La propreté de la commune est l'affaire de tous

Chacun s'en rend compte aujourd'hui, l'herbe pousse aussi vite que se propage la 4e vague du covid.

Alors comment trouver une alternative à l'interdiction de pesticides de synthèse par les municipalités depuis le 1er janvier 2019 ? C'est un véritable casse-tête et le citoyen qui paie ses impôts selon la formule consacrée, ne comprend pas que les « mauvaises » herbes envahissent le domaine public et poussent sur le trottoir devant chez lui.

La commune met en place des moyens mais pour relever le défi de la propreté urbaine, une prise de conscience collective est plus que jamais nécessaire. Chacun d'entre nous doit respecter son environnement en faisant preuve de civisme.

Les habitants s'interrogent souvent sur la question de l'entretien du trottoir ou de l'accotement au droit de leur propriété.

Rien n'impose aux riverains, à ce jour sur notre commune, de désherber trottoirs et accotements. Cette tâche est assurée par les services municipaux. Toutefois, compte tenu des méthodes écologiques actuelles de désherbage, des passages plus réguliers sont nécessaires et la Commune n'est pas toujours en mesure d'assurer un désherbage optimal de l'ensemble de la partie urbaine du territoire communal. Les riverains sont donc invités, dans la mesure du possible et comme le font déjà nombre d'entre-eux, à effectuer le désherbage devant leur propriété, ce qui contribuera à maintenir une bonne image de la commune.

Dans le respect de la qualité de vie sur notre commune, il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout l'espace public, pelouses, bancs, parking, trottoirs et voies publiques. Jeter un papier au sol ou abandonner des déchets est rigoureusement interdit même au pied des collecteurs de la CAN réservés aux verres ou aux papiers.

Pour le bien de tous, merci d'avance de votre compréhension.

Info pratique

18 rue de la Mairie
79210 Prin-Deyrançon

05 49 26 31 65

prin-dey-mairie@orange.fr

<https://www.prin-deyrancon.eu/>

Horaires d'ouverture de la mairie :
Lundi, Mardi et Jeudi de 13h30 à 17h30,
Mercredi de 8h00 à 11h45,
Vendredi de 8h00 à 12h15,
Samedi fermé.

N° Permanence des élus :
06.41.05.81.62

Horaires d'ouverture de la déchetterie :
Lundi, Mercredi et Vendredi :
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Mardi et Jeudi :
de 14h00 à 18h00
Samedi :
de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.



A vos agendas

Commémoration du 11 novembre :

Le jeudi 11 novembre à 11h au monument aux morts sur la place du foyer rural

Atelier participatif "Foyer rural" le 19 novembre :

Le vendredi 19 novembre à 18h à la salle des fêtes

Inauguration et découverte du circuit "Trail" le 20 novembre :

Marche pour le téléthon à partir de 9h sur le parking de la salle des fêtes suivie de l'inauguration.

Marché de Noël le 28 novembre :

Le Samedi 28 novembre de 10h à 18h à la salle des fêtes

Marché aux Truffes le 19 décembre :

Le Samedi 19 décembre de 9h30 à 13h à la salle des fêtes

Luttons ensemble contre la Covid-19

 Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

 Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir

 Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

 Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

 Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire

 Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)

 Éviter de se toucher le visage

 Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour

 Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

 Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)